



Association Libre en Communs

Assemblée Générale Ordinaire
Procès-verbal du 3 juin 2023

Ordre du jour

- présentation du rapport moral ;
- présentation du rapport financier ;
- présentation d'une modification de l'article XV des statuts sur l'attribution de l'actif de l'association en cas de dissolution ;
- présentation des candidatures pour l'élection des membres du Conseil d'administration ;
- scrutin sur les précédents points ;
- discussion sur le soutien au projet Mathesis.

Quorum (membres présents)

Les membres de Libre en Communs se sont réunis en assemblée générale à SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, présidés par Julian Barathieu, président de l'association l'ayant convoquée conformément aux statuts.

Sont présents :

- Julian Barathieu ;
- Adrien Bourmault ;
- Jean Sirmai ;
- Christian Momon ;
- Cyril Louarn ;
- Laurent Poujoulat ;
- Jérôme Lacheheb ;
- Nicolas-Alexandre Lacheheb ;
- Arthur Menges ;
- Claudia Ma ;
- David Lecompte ;
- Gildas Ngare ;
- Josselin Lefebvre ;
- Denis Carikli.

Suivent l'assemblée par les moyens de l'audioconférence : Odile Bénassy, Christian Delage, Jérôme Bardot et Estelle Perez.

Le scrutin se déroule à la fois en ligne et sur place.

Votent sur place (11 voix) :

- Cyril Louarn ;
- Laurent Poujoulat ;
- Jérôme Lacheheb ;
- Nicolas-Alexandre Lacheheb ;
- Arthur Menges ;
- Claudia Ma ;
- David Lecompte ;
- Gildas Ngare ;
- Josselin Lefebvre ;
- Denis Carikli.

Votent en ligne (15 voix) :

- Adam Abrassart ;
- Andreas Artz Eliab ;
- Julian Barathieu ;
- Odile Bénassy ;
- Véronique Bonnet ;
- Adrien Bourmault ;
- Nicolas Guillet-L'Hermite ;
- Cédric Marie ;
- Christian Momon ;
- Éric Neyer ;
- Estelle Perez ;
- Samy Richard ;
- Louis Rouillé ;
- Jean Sirmai ;
- Daniel Zavan.

Les procurations suivantes ont été transmises conformément aux consignes indiquées par le Président lors de la convocation :

- Marie-Tess Ma donne pouvoir à Claudia Ma.

L'association comptant 43 membres en capacité de voter, le quorum est atteint par 58 % et les débats peuvent se dérouler valablement.

Délibérations

Le Conseil d'administration de Libre en Communs ouvre l'Assemblée générale ordinaire à 14h40, après une courte introduction (minute diversité, rappel sur les photos).

Les membres de Libre en Communs, après débat sur chacun des points, procèdent aux délibérations suivantes.

Présentation du rapport moral

- Le rapport moral a été mis à disposition des membres le 26 mai 2023, et est fourni avec le présent document.
- Jean Sirmai, secrétaire de Libre en Communs, présente la partie vie associative du rapport.
- Adrien Bourmault présente la partie Commission infrastructure, puis Commission Chalec.
- Christian Momon présente la partie Commission communication.
- Jérôme Lacheheb présente la partie Commission mécénat.
 - Une question est posée sur la raison d'un montant de 10 k€ à collecter par la Commission mécénat. Il est répondu que c'est un objectif à viser et pas un montant immuable à atteindre.
- Adrien Bourmault présente la partie Projets internes.

Adopté à la majorité simple

Sur place :

- Votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

En ligne :

- Votants : 15
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1

Total :

- **Votants : 26**
- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1**

Présentation du rapport financier

- Le rapport financier a été mis à disposition des membres le 26 mai 2023, et est fourni avec le présent document.
- Adrien Bourmault, trésorier de Libre en Communs, présente le rapport financier.

Adopté à la majorité simple

Sur place :

- Votants : 11
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 2

En ligne :

- Votants : 15
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1

Total :

- **Votants : 26**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 3**

Présentation d'une modification de l'article XV des statuts sur l'attribution de l'actif de l'association en cas de dissolution

- La modification des statuts est présentée durant le rapport moral, lors de la partie Vie associative, en évoquant le sujet du statut d'intérêt général.

Adopté à la majorité simple

Sur place :

- Votants : 11
- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 1

En ligne :

- Votants : 15
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1

Total :

- **Votants : 26**
- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 2**

Présentation des candidatures pour l'élection des membres du Conseil d'administration

- Toutes les candidates et tous les candidats se présentent tour à tour dans l'ordre alphabétique :
 - Julian Barathieu ;
 - Adrien Bourmault ;
 - Cyrille Louarn ;
 - Claudia Ma ;
 - Christian Momon ;
 - Jean Sirmai.

Sont élus : Julian Barathieu, Adrien Bourmault, Cyrille Louarn, Claudia Ma, Christian Momon, Jean Sirmai.

Sur place :

- Votants : 11
- Julian Barathieu : 10
- Adrien Bourmault : 11
- Cyrille Louarn : 11
- Claudia Ma : 11
- Christian Momon : 11
- Jean Sirmai : 10

En ligne :

- Votants : 15
- Julian Barathieu : 12
- Adrien Bourmault : 14
- Cyrille Louarn : 11
- Claudia Ma : 13
- Christian Momon : 14
- Jean Sirmai : 14

Total :

- **Votants : 26**
- **Julian Barathieu : 22**
- **Adrien Bourmault : 25**
- **Cyrille Louarn : 22**
- **Claudia Ma : 24**
- **Christian Momon : 25**
- **Jean Sirmai : 24**

Discussion sur le soutien au projet Mathesis

- Adrien Bourmault lit le courriel adressé au Conseil d'administration de Samy Richard proposant le projet Mathésis.
- La discussion s'ouvre avec les membres sur place.
 - Les enjeux du projet sont multiples. Le débat s'oriente sur la comparaison projet externe et projet interne.
 - Plusieurs possibilités pour ce projet :
 - projet externe avec prestation de service, simple comptablement ;
 - projet interne avec prestation de service impliquant une représentation juridique, ce qui est simple comptablement ;
 - projet interne avec salariat, ce qui est compliqué comptablement... sauf pour nous ! Libre en Communs est membre du Chèque-emploi associatif.
 - Comment faire adopter ce projet ?
 - Partenariats avec des labos, écoles, etc. envisagés. Cela comptera pour obtenir des subventions.
 - Comment ce projet se positionne-t-il par rapport à arXiv ? (<https://arxiv.org>)
 - arXiv est libre (licence MIT)
 - L'Union européenne veut agir pour ce sujet, profiter du mouvement serait un tremplin.
 - Qui pour financer ?
 - Bien choisir les acteurs qui vont financer, pour la crédibilité et l'éthique de Libre en Communs
 - Travail à réaliser avec la commission mécénat.
 - Fondation pour le progrès de l'Homme, à envisager.

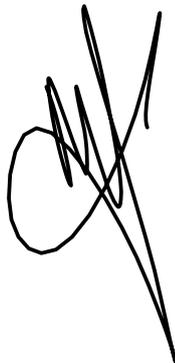
N'a pas donné lieu à vote.

De tout ceci, il est dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, le 6 juin 2023

Signature (numérique)

Claudia Ma, secrétaire adjointe

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending downwards and to the right.